

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 23 mai à 20h30

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **CANTAGREL** Michel, M. **VOLPELIER** Nicolas, Mme **CAZES** Françoise, Mme **FROMENT** Martine, Mme **ROZIERES** Magali, M. **VASSEUR** Marc, M. **AFFRE** Gérard

Excusé : M. **DALLO** Alexandre

Absente : Mme **VILLARET** Marianne

Ordre du jour :

- 1- Délibération concernant le financement du tiers-lieu.
- 2- Délibération concernant l'attribution des marchés pour le tiers-lieu.
- 3- Délibération concernant le droit de préemption sur la rue « Route de la Cave »
- 4- Délibération d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifié, au 1er janvier 2023, pour son budget principal et les budgets lotissements.
- 5- Délibération pour l'adressage commune.
- 6- Avancement des projets
- 7- Questions diverses

1- Délibération concernant le financement du tiers-lieu.

Nous envisageons de faire un emprunt de 120.000 € pour le tiers-lieu et un de 30.000 € pour la mairie. En outre il convient de prévoir un emprunt complémentaire de l'ordre de 100.000 € pour financer le délai, qui peut aller jusqu'à 4 ou 5 ans pour percevoir les aides Européennes (fond LEADER) ; soit un total de 250 000 €.

Le Conseil Municipal doit donner son accord pour engager ces emprunts, et notamment décider si la commune réalise un seul emprunt de 250.000 € sur 20 ans ou bien deux emprunts, l'un de 150.000 € sur 20 ans et l'autre de 100.000 € sur 5 ans.

Le conseiller financier du Crédit Agricole nous conseille d'en réaliser un de 250.000 € sur 20 ans à un taux de 1.74%, ce qui représente 46 197.31 € d'intérêts sur cette période. En effet, il estime que pour les années à venir les taux vont beaucoup augmenter. En faisant ainsi, la municipalité préserve sa trésorerie face à d'éventuelles nécessités

Le conseil opte pour ce montant d'emprunt à 250.000 €, ainsi qu'un emprunt court terme de 600.000 € sur deux ans, pour avancer les factures des travaux et la TVA qui seront versés à la commune dans le courant des 24 mois suivant les travaux. Une délibération pour chaque emprunt sera prise en ce sens.

2- Délibération concernant l'attribution des marchés pour le tiers-lieu.

La commission marché s'étant réunie afin d'étudier l'attribution des lots pour les travaux de réhabilitation et rénovation de la Maire en Tiers-lieu bar et restaurant, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les marchés comme suit :

Listes des Lots	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
N°1 Terrassement-VRD	SARL CONTE	18 363,4 euros	22 036,08 euros
N°2 Démolitions -Gros œuvre	BTP MARTINAZZO	139 363,7 euros	167 236,44 euros
N°3 Menuiserie extérieure bois	SARL ITC 12	49 827 euros	59 792,4 euros
N°4 Menuiserie intérieure bois	SAS TURLAN	29 886,23 euros	35 863,48 euros
N°5 Plâtrerie-isolation-faux-plafonds	SARL ITC 12	34 685,69 euros	41 622,83 euros
N°6Chape-carrelage-faïence	SARL SANHES	21 638,65 euros	25 966,38 euros
N°7 Peinture	SAS GASTON	8 773,41 euros	10 528,09 euros
N° 8 Electricité-Chauffage	LUCHE François	61 492 euros	73 790,4 euros
N°9 Plomberie sanitaire VMC	AB ENERGIES	51 871,78 euros	62 246,14 euros

Les entreprises retenues sont celles qui ont été les mieux-disantes en regard :

- Du prix,
- Du dossier technique.

Globalement, les dossiers techniques des entreprises qui ont soumissionné n'ont pas été de nature à modifier l'ordre des offres en regard du prix. Ce sont donc les offres les moins chères qui ont été retenues.

3- Délibération concernant le droit de préemption sur la rue « Route de la Cave »

La présente délibération fait suite aux réflexions conduites par le Conseil Municipal lors de la réunion précédente relative à :

- un projet d'aménagement d'un espace commercial à disposition de la municipalité pour l'installation temporaire ou permanente en rez de rue de services aux habitants (coiffure, permanences d'assurances ou bancaires, ...)
- l'aménagement éventuel d'appartements à loyer modéré en étages sur le même site.

La compétence PLU ayant été transférée à la Communauté de Communes Des Causses à l'Aubrac, la possibilité de créer un droit de préemption a été également transférée, celle-ci étant consubstantielle au PLUI.

Dès lors, le Conseil Municipal décide :

- d'exprimer auprès de la Communauté de Communes le souhait que cette dernière crée un droit de préemption sur les parcelles AD 359,300 et 391, sises sur la commune de Saint Saturnin de Lenne ;
- de demander à la Communauté de Communes de bien vouloir, après création, transférer ce droit à la commune de Saint Saturnin de Lenne.
- d'accepter, en conséquence, le transfert de ce droit de préemption afin de le mettre en œuvre si les circonstances y conduisent.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

4- Délibération d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifié, au 1er janvier 2023, pour son budget principal et les budgets lotissements.

Lors de la réunion du conseil municipal du 10 mars dernier il a été décidé d'adopter cette nouvelle nomenclature comptable dès le 1^{er} janvier 2023, cela nous permettra d'être mieux accompagné par les services dédiés.

En effet la mise en vigueur de la M57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 et le service comptable risque d'être moins disponible.

5- Délibération pour l'adressage commune

L'adressage a été évoqué lors de la séance du mercredi 27 avril 2022.

Par délibération le Conseil municipal valide le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorise l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses.

Une délibération sera prise lorsque le dossier sera complet et validé par le conseil.

6- Avancement des travaux

- Maison Rue du Verdier, le chantier est en suspens, les menuiseries extérieures ne sont toujours pas arrivées et cela fige les travaux...
- Future mairie, les artisans se succèdent, plaquistes, électriciens et peintres ont bien travaillé, la date butoir du 7 juin devrait être respectée. Restera l'intervention de La Poste pour l'installation de leur mobilier. Misons sur un déménagement pour début juillet !

7- Questions diverses

- Prévoir, en septembre si possible, une réception pour les gens de la commune qui s'impliquent.
- Demande d'une association de motards pour la location de la salle des fêtes les 6-7 et 8 mai 2023, avec accès au camping et sur le stade pour mettre leurs tentes ; accord du conseil pour leur proposer un tarif camping à 4€/personne/nuit
- Tarif camping 2022 : on n'augmente pas, les prix restent identiques à 2021
- Salle des fêtes, installation des tringles et des rideaux ; nous avons un devis de Point P à 190 € pour des barres en 6 m, nos bricoleurs les placeront. On acte ce devis ainsi que l'achat des patères... nécessaires à la mise en place des rideaux.
- Tarif pour l'accès au terrain de tennis : décider des règles à instaurer pour établir un prix annuel pour les gîtes de la commune, et surtout organiser le fonctionnement. Insérer un article dans le prochain bulletin pour en informer les habitants.
- Pour le bulletin de juillet il est demandé d'intégrer l'arrêté concernant les aboiements des chiens, notamment la nuit.

Séance levée à 22h30